

Le 14 novembre 2017

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AHF/CB

Madame, Monsieur,

Cher(e) Collègue,

En application de l'article L.2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal de la ville de Joeuf qui aura lieu le :

Mardi 21 novembre 2017 à 18H00

en mairie - salle des délibérations.

Ordre du jour :

1-FINANCES

- 1.1- Budget principal : décision modificative n°4 (PJ)
- 1.2- Budget annexe du pole santé : décision modificative n°2 (PJ)
- 1.3- Budget annexe du cinéma Casino : décision modificative n°1 (PJ)
- 1.4- Budget annexe du quartier de l'Hermitage : décision modificative n°1 (PJ)
- 1.5- Prise en charge de dépense
- 1.6- Reversement au C.C.A.S. des prestations Contrat Enfance Jeunesse et Prestation de Service de la CAF
- 1.7- Récupération de la TEOM 2016 auprès des locataires des bâtiments communaux
- 1.8- Versement des subventions de fonctionnement d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes
- 1.9- Mise en recouvrement de frais d'annulation de la salle Parachini

2- PERSONNEL

- 2.1- Création d'un poste occasionnel d'attaché territorial à temps complet

- 2.2- Modification du tableau des emplois permanents (PJ)
- 2.3- Signature d'une convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service intérim avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (PJ)

3- URBANISME

- 3.1- Signature d'une convention d'étude et de maîtrise d'œuvre Ecoquartier de l'Hermitage (PJ)
- 3.2- Mise à jour des cartes de bruit stratégiques
- 3.3- Classement de la parcelle AD 2164 dans le domaine public communal
- 3.4- Mise en copropriété de l'Espace Marie Curie et désignation de la Commune comme syndic de copropriété (PJ)

4- COOPERATION INTERCOMMUNALE

- 4.1- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (PJ)
- 4.2- Adhésion de la communauté de communes OLC au syndicat mixte Moselle Aval (PJ)

5- DEVELOPPEMENT DURABLE

- 5.1- Rapport d'activité 2016 du syndicat des eaux Orne-Aval (PJ)
- 5.2- Rapport d'activité 2016 de GrDF (PJ)
- 5.3- Centre de traitement des déchets CEDILOR : Motion

6- INFORMATIONS

- 6.1 - Décisions prises par délégation (PJ)
- 6.2 - Déclarations d'intention d'aliéner

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur, cher(e) collègue**, l'expression de mes salutations les meilleures.

André CORZANI,

Maire de Joeuf,

Vice-président du Conseil Départemental

VILLE DE JOEUF
CONSEIL MUNICIPAL

NOTE DE SYNTHÈSE

**sur les questions soumises au Conseil Municipal au cours de sa
réunion du**

21 NOVEMBRE 2017

en application de l'article 30.III de la loi du 6 février 1992.

1-FINANCES

Tous ces points ont été étudiés et validés par la commission des finances le 13 novembre 2017

1.1- Budget principal : décision modificative n°4 (PJ)

1.2- Budget annexe du pôle santé : décision modificative n°2 (PJ)

1.3- Budget annexe du cinéma Casino : décision modificative n°1 (PJ)

1.4- Budget annexe du quartier de l'Hermitage : décision modificative n°1 (PJ)

1.5- Prise en charge de dépense

Il sera proposé à l'assemblée de prendre en charge la facture de l'association Union Nationale des Parachutistes du Pays de Briey : 92 € : remboursement de nourriture servie aux participants de la fête de la grenouille et de l'écrevisse (024/6232).

1.6- Reversement au C.C.A.S. des prestations Contrat Enfance Jeunesse et Prestation de Service de la CAF

Monsieur le Maire rappellera à l'assemblée que la compétence jeunesse a été transférée au C.C.A.S. au 1er janvier 2012. Or, c'est la ville qui est signataire du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF. Il convient donc de reverser les prestations reçues en 2017 au C.C.A.S. (contrat enfance et prestation de service) à hauteur de 34 019.88 €.

1.7- Récupération de la TEOM 2016 auprès des locataires des bâtiments communaux

Comme chaque année, le conseil aura à délibérer sur la récupération sur ses locataires de la TEOM 2016 payée par la ville sur ses propriétés foncières. Celle-ci s'effectuera en appliquant 2.59 % de réduction compte tenu de la relation faite entre le taux de T.E.O.M. et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

1.8- Versement des subventions de fonctionnement d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes

Conformément aux budgets primitifs modifiés par décisions modificatives, il sera proposé au conseil d'approuver le versement des subventions de fonctionnement d'équilibre 2017 suivantes vers les budgets annexes :

- Budget annexe du cinéma Casino : 48 754 € (+ 7 030 € par rapport au BP)
- Budget du quartier de l'Hermitage : 45 231 € (conforme au BP)
- Budget annexe du pôle santé : 90 243.84 € (+ 2 080 € par rapport au BP).

1.9- Mise en recouvrement de frais d'annulation de la salle Parachini

En juillet 2014, Mme D.A a annulé sa location de la salle Parachini. Son chèque de caution de 150 € a été mis à l'encaissement par un titre de recettes pour compenser les frais d'annulation à hauteur de 75 € et les services de la trésorerie de Briey ont remboursé 75 € en espèces à l'intéressée, avant même de vérifier le bon encaissement du chèque.

Or, le chèque était finalement sans provision. Afin de permettre à la trésorerie d'effectuer les poursuites à l'encontre de la locataire qui a indûment perçu cette somme, il convient

d'émettre un titre de recettes de 75 € à l'encontre de l'intéressée. Le conseil aura donc à se prononcer sur ce point.

2- PERSONNEL

2.1- Création d'un poste occasionnel d'attaché territorial à temps complet

Monsieur le Maire exposera à l'assemblée que la directrice de cabinet quitte ses fonctions au 31 décembre 2017.

Afin de prévoir une période de binôme avec son successeur au mois de décembre 2017, il sera proposé au conseil de créer un poste occasionnel d'attaché territorial, à compter du 1er décembre 2017.

Ce poste sera rémunéré en référence au grade d'attaché territorial, suivant les diplômes et l'expérience professionnelle du candidat. Le conseil sera invité à créer ce poste occasionnel.

2.2- Modification du tableau des emplois permanents (PJ)

Il sera proposé au conseil municipal, après avis du comité technique qui se réunit le 20 novembre 2017, de supprimer un poste d'agent de surveillance de la voie publique. Cette suppression de poste est la conséquence de la nomination d'un agent sur un poste de policier municipal.

2.3- Signature d'une convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du service intérim avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (PJ)

Le Maire exposera à l'assemblée que le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a créé un service intérim auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel, moyennant une participation financière fixée chaque année par le conseil d'administration de cet établissement (12.25 % de frais de gestion en 2017).

Il propose de signer une convention de 3 ans avec le Centre de Gestion pour adhérer à ce service, étant entendu qu'il ne sera saisi qu'en cas de besoin. Ce service engage des frais pour la collectivité uniquement en cas de recrutement. Le conseil sera invité à autoriser le maire à signer la convention.

3- URBANISME

Tous ces points ont été étudiés par la commission urbanisme le 16 novembre 2017

3.1- Signature d'une convention d'étude et de maîtrise d'œuvre – P09RP40M022 – JOEUF – EUROPIPE – Ecoquartier de l'Hermitage (PJ)

Monsieur le Maire rappellera que l'Etablissement Public Foncier de Lorraine accompagne la commune dans le programme du projet urbain « Ecoquartier L'Hermitage ». Dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 sur la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués, l'EPFL poursuit la réalisation des études techniques et la mission de maîtrise d'œuvre. Une enveloppe de 400 000 € TTC a été proposée pour la suite de cette étude, la ville participant à hauteur de 20 % soit 80 000 € TTC.

Cette étude permettra d'affiner les informations sur les sols pollués et géotechniques du site afin d'adapter au plus près le projet d'écoquartier à ces contraintes. Il s'agit notamment d'évaluer le volume de terres polluées à traiter et/ou déplacer sur 25 spots identifiés.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER la convention n° P09RP40M022 à passer avec l'EPFL
- d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée.

3.2- Mise à jour des cartes de bruit stratégiques

Monsieur le Maire rappellera que la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants d'établir une carte de bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Il expliquera que la deuxième échéance du plan de prévention du bruit dans l'environnement arrivant à son terme, les services ont pris contact avec les différents gestionnaires des trafics routier et ferroviaire afin de mettre à jour les documents.

Ainsi, le département a enregistré une baisse significative (mesures 2017) de la fréquentation de la RD41 (rue de Franchepré) et la SNCF une progression de 3.6% du trafic moyen journalier.

Ces données permettent de mettre à jour les cartes relatives au bruit. Le conseil aura à se prononcer sur ces éléments.

Monsieur le Maire indiquera que l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 modifie le périmètre des agglomérations de plus de 100 000 habitants concernées par l'application de l'article L.572-2 du code de l'environnement. De ce fait, la commune de Joeuf, parce qu'elle ne fait plus partie de l'agglomération de Metz, ne sera pas tenue de poursuivre la démarche du PPBE dans sa troisième échéance. La commune poursuivra néanmoins ses efforts pour veiller à ne pas augmenter les nuisances sonores liées au transport.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- de METTRE à jour les cartes de bruits de la deuxième échéance.

3.3- Classement de la parcelle AD 2164 dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappellera que suite à la division de la parcelle et au document d'arpentage n° 527C sur la commune, la nouvelle parcelle AD 2164, d'une contenance de 16a 84ca sera classée dans le domaine public communal.

En effet, cette parcelle est constituée du trottoir et de la route de la rue du 8 Mai 1945 et n'a pas vocation à rester dans le domaine privé communal.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- d'AUTORISER le classement dans le domaine public communal de la parcelle AD 2164 d'une contenance de 16a84ca du document d'arpentage n°527C.
- d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs au classement.

3.4- Mise en copropriété de l'Espace Marie Curie et désignation de la Commune comme syndic de copropriété (PJ)

Monsieur le Maire rappellera que depuis le 28/08/2017, la Commune de Joeuf est propriétaire de l'espace Marie Curie sis sur les parcelles AD 2127, AD 2168, AD 2172, AD 2175 et AD 2177 d'une surface de 13 ares 84 centiares.

Les sept logements à l'étage vont être vendus prochainement, de ce fait l'espace Marie Curie devient de droit une copropriété. M. le Maire proposera que la Commune représente la copropriété comme syndic de copropriété, une réunion entre les différents propriétaires sera organisée pour décider si la Commune le restera.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- **d'AUTORISER** la commune à être syndic bénévole de la copropriété de l'espace Marie Curie sis sur les parcelles AD 2127, AD 2168, AD 2172, AD 2175 et AD 2177.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un adjoint à engager les démarches nécessaires.

4- COOPERATION INTERCOMMUNALE

Ces points ont été étudiés par la commission des finances qui a émis un avis favorable le 13 novembre 2017

4.1- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (PJ)

M. le maire présentera à l'assemblée le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensation suite à la fusion des trois communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. Pour ce qui concerne Joeuf, l'attribution de 2016 est minorée de 3.500 € pour couvrir les frais supplémentaires engendrés sur le service périscolaire des villes ayant décidé de passer à la semaine de 4 jours. L'AC définitive est donc de $852\,482.32 - 3\,500\,000 = 848\,982.32$ €.

4.2- Adhésion de la communauté de communes OLC au syndicat mixte Moselle Aval (PJ)

Monsieur le maire expliquera à l'assemblée qu'une directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation vise à réduire les conséquences dommageables pour la santé humaine, l'environnement, l'activité économique et le patrimoine culturel liées aux inondations. Elle fixe ainsi un cadre pour identifier les Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) et mettre en œuvre une gestion des risques d'inondations à l'échelle des districts hydrographiques.

L'Etat français a transposé cette directive européenne dans le droit français et établi des Plans de Gestion des Risques Inondations (PGRI). C'est le PGRI du district Rhin qui concerne l'Orne, et plus particulièrement le TRI « Metz-Thionville-Pont-à-Mousson », sur un périmètre de 65 communes. La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) mise en œuvre au niveau local doit répondre aux objectifs suivants :

- Développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrages appropriées sur le territoire
- Améliorer la connaissance des vulnérabilités à réduire

- Aménager durablement les territoires, en respectant les principes relatifs à l'aménagement des zones à risque d'inondation, en renforçant la solidarité entre territoires amont et territoires aval, en adaptant le niveau des objectifs de protection au niveau des évènements et en réduisant la vulnérabilité des enjeux

- Apprendre à vivre avec les crues en développant des outils de gestion de crise et en améliorant la pédagogie de la connaissance opérationnelle notamment pour les élus.

Un syndicat mixte a été créé, afin de porter les actions globales, de coordonner les actions locales et d'organiser une coopération entre les intercommunalités. C'est également à cette échelle qu'auront lieu les échanges et les expérimentations concernant la problématique de la nouvelle loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ce syndicat couvrant le bassin versant de la Moselle aval porte le nom de « syndicat mixte Moselle Aval ». La communauté de communes OLC a décidé d'adhérer à cette structure lors de son conseil communautaire du 26 septembre 2017. Les communes sont invitées à statuer sur cette adhésion, en vertu de l'article L 5214-27 du CGCT.

5- DEVELOPPEMENT DURABLE

5.1- Rapport d'activité 2016 du syndicat des eaux Orne-Aval (PJ)

Après avoir été étudié par la commission développement durable le 7 novembre 2017, le rapport d'activité 2016 du syndicat des eaux Orne-Aval sera présenté par le vice-président de la commission.

5.2- Rapport d'activité 2016 de GrDF (PJ)

Monsieur le Vice-président de la commission évoquera les faits marquants de l'activité de GrDF 2016, le rapport ayant été étudié par la commission le 7 novembre 2017.

Par soucis d'économie, ces deux rapports sont transmis par mail aux conseillers municipaux qui en disposent, par support papier à ceux qui n'en ont pas.

5.3- Centre de traitement des déchets CEDILOR : Motion

Une enquête publique est en cours concernant le centre de traitement CEDILOR. Le dossier a été étudié par MM. Gottini et Savard qui en feront une présentation. Une motion sera soumise au vote des conseillers.

6- INFORMATION

6.1 - Décisions prises par délégation (PJ)

06/09/2017	7.10	Cimetière	2017-DEC-124	Attribution concession n° E 6/2 (concessionnaire MARTORANA née PANORFIO Pietra)
11/09/2017	7.3	Finances	2017-DEC-125	Emprunt de 125 650 € auprès de la Caisse d'Epargne

12/09/2017	1.1	Marchés publics	2017-DEC-126	Signature du marché de travaux de démolition des tribunes du stade Ste-Anne avec ARCHES DEMOLITION
20/09/2017	3.6	Patrimoine	2017-DEC-127	Déclaration préalable de travaux au foyer Mondon
26/09/2017	1.1	Marchés publics	2017-DEC-128	Marché de rénovation du réseau d'éclairage public avec la société RIANI
26/09/2017	1.1	Marchés publics	2017-DEC-129	Marché pour la réalisation d'un audit des services techniques municipaux avec la société AXENCE
03/10/2017	1.1	Marchés publics	2017-DEC-130	Souscription d'un contrat de vente de gaz naturel avec la société ENI pour les logements de l'espace Marie Curie
09/10/2017	7.10	Finances	2017-DEC-131	Avenant n°1 à la régie de recettes pour l'encaissement des concessions funéraires du cimetière communal
09/10/2017	7.10	Finances	2017-DEC-132	Fixation des droits d'inscription à des cours de langue luxembourgeoise
11/10/2017	1.1	Finances	2017-DEC-133	Renouvellement de la convention de gestion de la dette
16/10/2017	1.1	Marchés publics	2017-DEC-134	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion de la police municipale "Municipal"
17/10/2017	1.2	Finances	2017-DEC-135	Signature de la convention de partenariat avec le rectorat de Nancy-Metz pour l'acquisition de tablettes numériques dans les écoles
19/10/2017	7.10	Columbarium	2017-DEC-136	Attribution cavurne n° 10 ZEYEN Patrick
27/10/2017	7.10	Finances	2017-DEC-137	Indemnité de sinistre concernant le choc d'un véhicule contre un candélabre situé en rue de Franchepré
30/10/2017	5.8	Ester en justice	2017-DEC-138	Constitution de partie civile de la commune contre M. BATTAGLI Kévin devant le Tribunal Correctionnel de Briey
30/10/2017	7.10	Finances	2017-DEC-139	Travaux de rénovation d'éclairage public : demande de subvention auprès de l'Etat

31/10/2017	1.1	Marchés publics	2017-DEC-140	<i>Convention de prestation de services pour l'entretien des installations de chauffage de l'école maternelle mairie et de la copropriété Sise 14 Place Hôtel de Ville</i>
------------	-----	-----------------	--------------	--

6.2 - Déclarations d'intention d'aliéner

IA 054 280 17 B0072	13 RUE STE CONSUELO et 14 RUE STE ALICE	19/09/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0073	45 RUE SAINTE ALICE	19/09/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0074	110 RUE DE GOPREZ	25/09/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0075	58 RUE CLEMENCEAU	26/09/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0076	24 RUE DU FOYER DE L'EST	29/09/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0077	136 RUE DE FRANCHEPRE	02/10/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0078	61 RUE DE FRANCHEPRE	09/10/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0079	51/53 RUE DE RAVENNE	18/10/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0080	1 RUE DE RAVENNE	19/10/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0081	21 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	23/10/2017	Non Prémption
IA 054 280 17 B0082	87 RUE DE FRANCHEPRE	31/10/2017	Non Prémption